

Pour *Le Soft* : « Les conseillers du chef de l'Etat en matière de stratégie politique sont clairs à propos de la Conférence nationale : il n'est pas question de la tenir au Zaïre même si une fraction de l'opinion publique la réclame. Ces hommes parmi les plus brillants que compte notre pays, poursuit *Le Soft* dans le domaine du droit et de l'administration publique ne manquent pas d'arguments. Le Zaïre, disent-ils, n'est ni le Bénin de Kérékou où une Conférence nationale s'est tenue en février 1990, ni le Gabon de Bongo où des assises semblables ont eu lieu en octobre dernier, ni le Congo de Sassou où les représentants de toutes les couches de la société se sont retrouvées cette semaine pour débattre de l'avenir du pays »¹

Toujours pour *Le Soft* s'ils se gardent de le dire publiquement, on sait néanmoins que le Président et ses conseillers sont réfractaires aux formules qui viennent d'ailleurs. Par là, ils rappellent les moments les plus fous de la Deuxième République où l'on voulait que l'imitation ne fut pas zaïroise même si « l'esprit de Salongo » pût venir de « l'esprit de yukoo »².

Le Soft poursuit : « ... les hommes du Président ont construit une montagne de justifications qui ne manque pas d'intérêts : ils ne veulent importer au Zaïre aucune recette qui ne soit utile. Le refus porte ainsi sur la forme. Mais il porte aussi sur le fond. Au Bénin, au Gabon et au Congo (Brazzaville), les Conférences nationales qui s'y sont tenues ont été le moyen incontournable de régler une crise institutionnelle. Partant, elles se sont décidées dans un climat d'insurrection... »³

A propos de la Conférence constitutionnelle proposée par le régime au lieu de la Conférence nationale, *La Référence Plus* écrit : « Multipliant rencontres sur rencontres, invitant en catastrophe quelques partis politiques inconnus de la population et acquis à sa cause, les contraignant à accepter en lieu et place d'une Conférence nationale, une Conférence constitutionnelle, le pouvoir cultive les paradoxes : ne veut aucun changement. Mobutu préfère se retrancher dans un monolithisme et une oligarchie exécrationnelles qui ne sont plus de mise en cette fin du

1 *Le Soft* n°23, février 1991.

2 C'est lors de son voyage en Chine, en 1973 que le Président Mobutu imita l'exemple chinois de faire travailler la population tous les samedis après midi.

3 *Le Soft* n°23, février 1991.

siècle. Il n'y a plus de doute possible, rappelle *La Référence Plus*, Mobutu constitue effectivement l'obstacle majeur au processus de démocratisation des institutions zaïroises, partant du développement de ce pays. Il est prêt, poursuit *La Référence Plus*, à sacrifier tout un peuple pour demeurer sur son trône. Sinon, pourquoi redoute-t-il tant la Conférence nationale réclamée par tous les partis politiques censés de l'Opposition ? »¹

Pour *Le Soft* : « Le Président de la République cherche-t-il à gagner du temps et à éviter la question de la Conférence nationale ? Les nombreux contacts que le chef de l'Etat multiplie avec diverses couches de la population sont sujets à mille et une interprétations. La nature et la qualité des groupes reçus suscitent plus d'une interrogation : partis politiques, délégués syndicaux, femmes commerçantes reçues par l'épouse du Président, femmes cadres, anciens parlementaires, chefs coutumiers, étudiants, magistrats, patrons d'entreprises, médecins, éditeurs de journaux, musiciens, enseignants du secondaire et du supérieur. Bref, c'est un parterre fortement bigarré qui a remplacé les anciens 'corps constitués' dans la fonction d'auditeurs privilégiés du chef de l'Etat »².

Les journaux refusent cependant de considérer la Conférence nationale comme un simple outil visant au maintien du pouvoir.

Ainsi pour *La Référence Plus* : « Le chef de l'Etat doit aujourd'hui faire montre de bonne volonté et répondre aux aspirations du peuple (...). Même si la Conférence nationale lui fait peur aujourd'hui, la solution est de l'accepter puisque c'est la volonté exprimée par la majorité des partis politiques auxquels a adhéré la majorité de Zaïrois »³

Pour *Le Soft* : « Conférence nationale le Président d'accord . Mobutu paraît avoir levé l'option sur les assises politiques nationales même s'il tient à leur imprimer une note personnelle »⁴

1 *La Référence Plus* n°22, mars 1991.

2 *Le Soft* n°22, février 1991.

3 *La Référence Plus* n°22, mars 1991.

4 *Le Soft* n°23, février 1991.

Il a fallu procéder à une évaluation sans complaisance mais dans la tolérance, la vérité et la justice, des causes des succès et des échecs du passé afin de mieux baliser l'avenir. Le peuple¹ est allé à la Conférence nationale sans une préparation suffisante. C'est-à-dire comme dans leur Déclaration, les Evêques parlent d'une préparation qui devait en effet porter sur la conception même de la Conférence nationale comme lieu de concertation et d'élaboration d'un projet de société fondé sur des options fondamentales et porté par des institutions capables de le traduire dans la praxis politique, économique et culturelle... La préparation devait aider le peuple zairois à comprendre et à assumer cette perspective essentiellement positive et constructive de la Conférence nationale. Voilà pourquoi elle a conduit à l'impasse. Aussi, il faut ajouter que la Conférence nationale au Zaïre a eu à affronter une situation de conflit profond qui opposait un peuple à un régime politique auquel on avait de très graves reproches à faire ²

1 Les Congolais

2 Lire à ce propos C.E.Z : Libérer la démocratie, du 23 février 1991 ; également Le processus de démocratisation au Zaïre, op.cit., p.19

B - La transition

Il était prévu que la Conférence nationale prépare l'avènement de la III^{ème} République, que le peuple puisse disposer de vrais dirigeants, un gouvernement crédible, acquis au changement capable de traduire dans la praxis politique, économique-financière, socioculturelle, les nouvelles orientations définies par la Conférence nationale souveraine. Ce gouvernement aurait pu travailler sous la direction et le contrôle de la Conférence nationale souveraine représentée par un organe suprême le « Haut Conseil de la République ».

Ce gouvernement de transition et le Haut Conseil de la République étaient les deux instruments essentiels de l'accès du peuple zaïrois à la III^{ème} République. Tous les pouvoirs et prérogatives du gouvernement devraient pour une bonne part être transférés au gouvernement de transition mandaté par la Conférence nationale souveraine.

C'est à ce gouvernement que devraient revenir la conduite et la gestion des affaires publiques et de la politique générale du pays. C'est aussi à ce même gouvernement que seraient confiés la gestion des finances publiques, l'organisation de l'administration publique, le contrôle de l'armée et des services de sécurité, la préparation des élections¹.

Or, le Bureau de la Conférence nationale souveraine a eu du mal à faire comprendre au chef de l'Etat le bien-fondé et la nécessité du transfert d'une partie de ses prérogatives aux autres organes de la gestion de la transition.

C'est au sujet de transfert d'une partie de ses prérogatives qu'éclate le conflit entre le Premier ministre² élu à la Conférence nationale souveraine (le seul homme politique qui ait accédé au pouvoir démocratiquement), Monsieur Tshisekedi et le chef de l'Etat Mobutu. Ce dernier ne voulant pas céder les postes clés tels que le Ministère de la Défense et Sécurité, Ministère des finances...

1 Le processus de démocratisation au Zaïre, op. cit., p.28

2 Monsieur Tshisekedi fut le seul homme politique qui a accédé au pouvoir démocratiquement depuis 1965.

1 - Le gouvernement de crise

a - Premier ministre Tshisekedi

Une semaine après sa désignation au poste de Premier ministre, Tshisekedi est chef d'un gouvernement qui n'existe pas. Du moins pas encore, selon *La Référence Plus*. La cause est simple : « le Président de la République qui a signé l'ordonnance reconnaissant au leader de l'UDPS la qualité de Premier ministre, se rétracte de plus en plus. Il ne veut pas céder les ministères « stratégiques » à l'Opposition radicale qui a, pourtant, la totale confiance du peuple »¹.

Toujours selon *La Référence Plus*, « le Maréchal tremble à la seule idée de céder le ministère de la Défense et sécurité au contrôle du Premier ministre. Ses craintes trouvent leur fondement dans les crimes aussi bien économiques que sociaux perpétrés contre les fils de ce pays. Aussi, poursuit *La Référence Plus*, une armée contrôlée par Tshisekedi constitue-t-elle pour le dernier Maréchal d'Afrique, la dernière marche vers l'échafaud... »².

En refusant donc de céder la gestion quotidienne de la Défense et des services de sécurité, Mobutu bloquait le processus démocratique et se voyait encore à l'époque du règne sans partage du pouvoir du MPR, Parti-Etat.

Pour *La Référence Plus* : « un dictateur ne peut jamais devenir du jour au lendemain, un démocrate. Cette vérité se confirme de plus en plus au Zaïre, au regard de la situation politique actuelle minée par le chef de l'Etat Mobutu. Elle est loin de se décriper à cause du blocage, par le Maréchal-destructeur, du processus démocratique annoncée le 24 avril 1990 »³.

1 *La Référence Plus* n°9, octobre 1991.

2 *La Référence Plus* n°9, octobre 1991

3 *La Référence Plus* n°9, octobre 1991

Toutes les manœuvres entreprises par le Pouvoir depuis la nomination de Tshisekedi au poste de Premier ministre, poursuit *La Référence Plus*, révèlent que Mobutu ne veut ni n'a jamais souhaité la démocratisation des institutions de ce pays. Alors que le peuple meurt de faim chaque jour, que l'arbitraire est institutionnalisé, que les crimes les plus odieux sont commis contre la population, le Président de la République choisit de perpétuer le bras de fer avec son plus implacable adversaire politique¹.

b - La cohabitation

Après deux rudes semaines de tractations, de disputes, de querelles, de combines et de calculs politiques de tous genres (...) le 16 octobre 1991 Tshisekedi est investi officiellement dans ses fonctions de Premier ministre du gouvernement de crise et cela après des mutuelles concessions.

Pour *La Référence Plus* : « l'histoire retiendra le lourd climat qui a pesé ce mardi 16 octobre entre deux hommes qui incarnent des idéaux, des systèmes diamétralement opposés : le dictatorial et le démocratique. Signes des temps : le silence de marbre dans le Palais ! Comme en temps de deuil. Sans doute pour saluer la mort d'un régime. Pas de fanfare, pas d'applaudisseurs, pas de salutation frisant la genuflection, pas de parjure, pas de « je jure fidélité au Président..., je prends acte de votre prestation de serment... » juste une signature au bas du document de nomination. Tout était donc silence »².

A-t-on jamais vu, poursuit *la Référence Plus*, du règne de Sese, une cérémonie d'investiture de gouvernement aussi terne que celle du 16 octobre 1991 ? Pas de fanfare, pas d'applaudisseurs...³

1 *La Référence Plus* n°9, octobre 1991

2 *La Référence Plus* n°10, octobre 1991.

3 *La Référence Plus* n°10, octobre 1991

Composé de 22 ministères, le gouvernement de crise se verra supprimer plusieurs ministères et d'autres regroupés¹. Ces suppressions et regroupements symbolisaient la nécessité d'instaurer une plus grande rigueur dans la gestion des affaires publiques, d'éviter le gaspillage des ressources et d'utiliser au maximum l'administration.

Mais voilà que quatre jours seulement après l'investiture de Tshisekedi, le Président Mobutu le menace de destitution au motif qu'il avait biffé sur l'acte d'investiture de son gouvernement, le texte du serment constitutionnel repris sous la formule suivante :

« Devant le Président de la République, garant de la Nation, je jure obéissance à la Constitution et aux lois de la République du Zaïre. Je prends l'engagement solennel de n'entreprendre aucune activité contraire à l'honneur et à la dignité de mes fonctions »

Pour se justifier, Tshisekedi évoque les raisons de « convenance personnelle » : il récuse l'existence de la Constitution et des lois issues des organes du MPR, Parti-Etat, depuis la liquidation de celui-ci le 24 avril 1990. La présidence estimait que Tshisekedi était juridiquement dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, lui et toute son équipe gouvernementale.

Pour *La Référence Plus* : « la Présidence de la République évoque la Constitution pour exiger du gouvernement de revenir sur la signature du procès-verbal d'investiture. Mais, les négociations du Palais de marbre, qu'ont-elles de constitutionnel ? La désignation de monsieur Tshisekedi comme Premier ministre, s'interroge *La Référence Plus*, après négociations avec les partis d'opposition, est-ce une procédure prévue par la Constitution ? Cette nouvelle péripétie de la vie politique nationale, poursuit *La Référence Plus*, rappelle, tristement, la crise

¹ Pour des raisons d'efficacité ou budgétaires les ministères de la Coopération internationale, de l'information et presse, de la condition féminine, des relations avec le Parlement seront supprimés. Les attributions du ministère de la coopération internationale peuvent être remplies par celui des relations extérieures ; le ministère de l'information devrait voir certaines de ses attributions reprises par celui de la culture. Un grand ministère a été recréé, celui de l'Education nationale reprenant les attributions de trois anciens ministères de l'Enseignement Supérieur et universitaire, de l'Enseignement Primaire, secondaire et professionnel et celui de la Recherche scientifique. Il en est de même des anciens ministères de la santé, de la famille et des affaires sociales qui ne font plus qu'un seul.

institutionnelle de juillet 1960 : les révocations mutuelles entre le Président Kasavubu et le Premier ministre Lumumba, au nom de la Constitution. Les conséquences, ajoute *La Référence Plus*, on les connaît : la « congolisation ». Mais, à l'époque, précise, *La Référence Plus*, il ne s'agissait plus de la confrontation Est-Ouest »¹.

Mobutu-Tshisekedi, s'agit-il d'une querelle juridique ou d'un conflit d'hommes ? Pour avoir biffé la mention : « ... garant de la nation... » lors de son investiture en tant que Premier ministre du gouvernement de crise, Tshisekedi aurait dénié à Mobutu le droit de garant de la nation.

Pour *Le Potentiel* : « juridiquement, le serment ainsi "prêté" le 16 octobre est valable en dépit des mentions biffées par le Premier ministre. D'une part, poursuit *Le Potentiel*, on ne peut pas dire qu'il ait omis une mention constitutionnelle, parce que, (...) la constitution n'impose pas la formule du serment. D'autre part que cette dernière ne contienne pas la mention de la constitution ne devrait pas signifier nécessairement que l'assermenté ne s'engage pas à respecter la constitution ou dit vouloir la violer. D'autant plus que, finalement, "les lois de la République" acceptées dans le serment du Palais de marbre sont-elles mêmes fondées sur la constitution, prises en application de cette dernière, et que la constitution se trouve être, dans n'importe quelles conceptions et pratiques constitutionnelles, la première des lois »².

Pour *Le Soft* : « la cérémonie du 16 octobre au Palais de marbre n'a rien avoir avec les cérémonies d'allégeance au Chef de l'Etat auxquelles on était habitué tout au long de l'époque du MPR triomphant. Cette cérémonie ne ressemblait pas non plus à celle par laquelle durent passées les différentes équipes Lunda Bululu et Mulumba Lukoji. Si, poursuit *Le Soft*, le texte du serment proposé au premier ministre Tshisekedi est le même que celui soumis à ses prédécesseurs de la transition, la procédure, en revanche, a subi d'importants aménagements, fruit du compromis entre Mobutu et son Premier ministre désigné »³.

1 *La Référence Plus* n°10, octobre 1991.

2 *Le Potentiel* n°107, octobre 1991.

3 *Le Soft* n°45, novembre 1991.

Pour *La Référence Plus* : « monsieur Tshisekedi a amplement raison. Comment voulez-vous, s'interroge *La Référence Plus*, qu'il puisse respecter un texte devenu caduc depuis le 30 avril 1991 mais jamais respecté, chose bizarre, par le Maréchal-dictateur lui-même avant cette date ? C'est un conflit d'hommes auquel nous assistons plutôt qu'une querelle juridique, conclut *La Référence Plus* »¹.

« Monsieur Mobutu gère ce pays comme sa propriété privée. Des exemples édifiants le prouvent aisément. Tous les juristes reconnaissent que le Zaïre, actuellement, est dirigé sans constitution. Preuve : dans l'exposé des motifs de la loi n°90/002 du 5 juillet 1990 portant révision de la constitution, il est dit clairement que dans son discours du 24 avril 1990, le Président de la République a annoncé au peuple zaïrois plusieurs orientations. Il s'agit notamment d'une période de transition allant jusqu'au 30 avril 1991. Et dans l'appendice de la constitution du 5 juillet de l'année dernière, il est dit à la page 56 : "d'où la nécessité impérieuse de modifier la constitution en vue de l'adapter à cette période de transition". Depuis lors, aucun autre amendement, après le 30 avril 1991, n'a été opéré.

Conclusion : la constitution qu'évoquent Mobutu et ses collaborateurs a cessé de produire ses effets à cette date. Nous sommes donc dirigés illégalement de la base au sommet. Dans l'anarchie la plus totale. C'est une situation favorable au dictateur pour jeter la confusion, à tout moment, dans les esprits des masses peu instruites »².

Pourquoi dès lors, s'interroge *La Référence Plus*, doit-on tenir rigueur au Premier ministre E. Tshisekedi de refuser de prêter serment d'allégeance (article 95) et non d'investiture devant le Président Mobutu au nom d'une constitution qui n'est plus en vigueur ? Les juristes ont fait la honte de l'élite zaïroise. Que le Président Mobutu lui-même n'a jamais respecté la constitution depuis son avènement au pouvoir le 24 avril 1965, qu'il commet même des parjures³.

1 *La Référence Plus* n°11, octobre 1991.

2 *La Référence Plus* n°11, octobre 1991.

3 *La Référence Plus* n°11, octobre 1991.

2 - Le gouvernement de combat

C'est après avoir démis Tshisekedi de ses fonctions du chef de gouvernement de crise que le Président Mobutu, selon une méthode qui contredit l'esprit de concertation et de consensus s'opposant sciemment à la volonté du peuple, fait appel à Mungul Diaka pour former le gouvernement de combat. Ce gouvernement n'avait pas véritablement la confiance du peuple. Il n'avait duré que deux mois.

Pour *La Référence Plus* : « il est des bêtises, appelées erreurs par euphémisme, que les zaïrois refusent désormais de cautionner. La nomination de Mungul Diaka au poste de Premier ministre, par exemple. La nation zaïroise tout entière, hormis quelques charognards au service de la comédie mobutienne, s'est levée comme un seul homme pour protester contre cette nouvelle fantaisie du Maréchal-destructeur. Celui-ci vient fournir la preuve que les préoccupations du peuple sont le cadet de ses soucis. Les zaïrois et même les puissances occidentales réclament Tshisekedi à la Primature, Mobutu désigne un clown échevelé, doublé d'un perfide, pour sortir le pays de la crise. Un nouveau pacte satanique qui hypothèque les chances de survie du Zaïrois. Misère et damnation ! »¹.

De tous les successeurs de P. E. Lumumba, Mungul Diaka, poursuit *La Référence Plus*, est le plus décrié, le plus minable. Mobutu a cru abattre son joker à travers un « opposant » alimentaire mais il a tiré la mauvaise carte. Car l'actuel Premier ministre n'est rien d'autre que la cravate qui risque d'étrangler le Maréchal Chapiteau dans les prochains jours. Mungul dont la trahison et les intrigues politiques sont des secrets de polichinelle a tiré la carte qui constitue son idéal politique. Pour ce tribaliste, l'ambition politique se limite au poste de Premier ministre. S'il avait lu Burdeau, Revel ou Duverger, Mungul n'aurait que puiser quelques notions de l'idéal politique. Mais il n'est qu'un valet assoiffé d'argent. Comme tous ceux qui ont accepté de travailler avec lui ! »².

1 *La Référence Plus* n°11, octobre 1991.

2 *La Référence Plus* n°12, novembre 1991.

Pour *Le Potentiel* qui titre à la Une : Le Premier ministre « un traître, un détourneur, un fugitif...à la primature ! » s'interroge : nommé Premier ministre contre toute attente, Mungul Diaka saura-t-il créer un ressaisissement au profit de la sécurité et de l'ordre public ? Son appartenance tribale Yaka seule ne suffit pas pour maîtriser les forces du changement. Son passé politique trop controversé et sa crédibilité douteuse pris en compte ne peuvent rassurer ni la classe politique, ni la classe ouvrière, ni les opérateurs économiques encore moins les partenaires extérieurs du Zaïre¹ et dans son édition n°111 *Le Potentiel* demande à monsieur Mungul Diaka à démissionner².

Alors qu'en septembre 90, *Le Potentiel* publiait dans ses colonnes une interview de Mungul Diaka, Président du Rassemblement Démocratique pour la République (RDR) : « ... Il va sans dire que le RDR doit son succès à la qualité et à l'intégrité des cadres qui l'animent et au charisme de son animateur principal, Mungul Diaka »³. Une année plus tard, le charisme et l'intégrité de Mungul Diaka ont disparus.

Contrairement à *La Référence Plus*, et au *Potentiel*, *Le Soft* voit en Mungul Diaka un sapeur-pompier auquel Mobutu Sese Seko a fait appel pour éteindre le feu mal allumé de la démocratisation⁴.

Donc pour *Le Soft*, «Monsieur Mungul Diaka a été prématurément contesté par une frange de l'opinion pour qui le seul "ticket" valable d'entrée dans la Troisième République portait un nom et un seul- Tshisekedi wa Mulumba-, trop vite présenté sous son mauvais jour sans avoir eu, dans les mêmes milieux, le bénéfice du doute.

1 *Le Potentiel* n°108, octobre 1991.

2 *Le Potentiel* n°111, novembre 1991.

3 *Le Potentiel* n° 53, septembre 1990.

4 *Le Soft* n°46, novembre 1991.

« Mungul Diaka a démontré, moins d'un mois après sa nomination, qu'il a de l'étoffe politique et de la ressource pour conduire sa charge et se place du coup comme le meilleur Premier ministre de la transition. Mungul Diaka, poursuit *Le Soft* a détendu le climat social à Kinshasa- certes, une détente encore factice sans une action économique en profondeur- en usant de son pouvoir de chef traditionnel.

Le Soft parle d'une leçon à l'Occident qui oubliait ou minimisait cette âme de l'exercice politique en Afrique. Diaka a aussi donné au Zaïre ce à quoi notre pays avait tant le droit : une plénière à la Conférence nationale, mercredi 19 novembre, conduite dans le plus pur style du grand art scientifique.

Toujours selon *Le Soft* « jamais depuis le début de ces assises, il y a quatre mois, le Zaïre ne s'était senti aussi glorifié au Palais du peuple. Une autre leçon à l'Occident selon laquelle le Zaïre peut, s'il veut, et que moins de rodomontades ou d'interventionnisme lui ferait du bien. Mungul, pourrait être celui de Mobutu et c'est là où, paraît-il, il dérange ceux qui souhaitent voir Mobutu quitter par tous les moyens le pouvoir »¹.

Dans son édition n° 46 du 26 novembre 1991, *Le Soft* apporte une rectification au propos de *Le Potentiel* n° 111 novembre 1991 selon lequel Mungul Diaka aurait l'appartenance tribale Yaka. *Le Soft* écrit : « Mungul Diaka est de l'ethnie Mbala, ethnie locomotive de la sous-région du Kwilu, région du Bandundu. Ancien séminariste, Diaka a été le compagnon de route de Patrice Lumumba assassiné en 1961 ».

¹ *Le Soft* n°46, novembre 1991.

Tableau 13 – Répertoire des termes attribués à Mungul Diaka

| Journaux | Termes | Numéro, Mois, Année |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <i>Le Potentiel</i> | - Crédibilité douteuse - détourneur - fugitif - traître - tribaliste | 111, novembre 1991 |
| <i>La Référence Plus</i> | - clown échevelé - décrié - minable - opposant alimentaire - perfide - traître - tribaliste - valet assoiffé d'argent | 63, novembre 1991 |
| <i>Le Soft</i> | - sapeur pompier - étoffe politique et de la ressource - a donné une leçon à l'Occident | 46, novembre 1991 |

Tous ces termes employés dans les écrits du *Potentiel* et de la *Référence Plus* sont négatifs et relèvent d'une campagne visant à affaiblir le gouvernement Mungul Diaka.

On remarquera qu'en avril 1993, lors de la constitution du gouvernement dirigé par le Premier ministre Birindwa, ces journaux répète des termes et expressions suscitant la réaction négative ou positive des lecteurs. Pour exemple, nous prendrons les thèmes suivants : Fantoche, traître, traquer ou désaveu.

Sur le thème Fantoche :

- Pour le *Potentiel* : Sans base populaire ; illégal, marionnette, débauchage, anachronique, débâcle économique, dictatorial, lâché (n°298, 305, 306 avril 1993) ;
- Pour *La Référence Plus* : Sans base populaire, anarchie, illégal, dictatorial, marionnette, mauvaise gestion, montage grotesque, débauchage (n° 153, 159, 161 avril 1993) ;
- Pour *Le Soft* : Manipulé, théâtral, fictif (n°140 avril 1993)

Sur le thème Traître :

- Pour *Le Potentiel* : Taupe, transfuge, tribal, dangereux, vagabond politique, crime ; marchand des rêves, cadavre politique, sécessionniste (n°283, 305 mars et avril 1993) ;
- Pour *La Référence Plus* : Xénophobe, machiavélique, cadavre politique, frêle, impulsif, anti-valeurs, complice cynique (n°153, 159 avril 1993) ;
- Pour *Le Soft* : Exclu, déviant, dissident, non reconnu, excommunié (n°133 mars 1993)

Sur le thème Traquer :

- Pour *Le Potentiel* : Soldatesque, la milice politique, les sbires, épuration ethnique, arbitraire, peur, arrestation, chasse à l'homme, perquisition (n°300, 309, 325 avril 1993) ;
- Pour *La Référence Plus* : Terreur, torture, tyran, menace, drame, despote, pouvoir musclé, insécurité(n°158, 159 avril 1993) ;
- Pour *Le Soft* : Panique, perquisition, menace, provocation, adversaire politique, confrontation, intimidation (n°137, 138, 139 avril 1993) ;

Sur le thème Désaveu :

- Pour *Le Potentiel* : Récusé, embargo, boycotté, gel des avoirs, ingérence humanitaire, non reconnaissance (n°291, mars 1993, 319, mai 1993) ;
- Pour *La Référence Plus* : Ridiculisé, contesté, expulsé, refus d'octroi de visa, gel des avoirs, ingérence humanitaire ; droit de l'homme (n°154, avril 1993, 153, 176, juin 1993, 178, mai 1993) ;
- Pour *Le Soft* : Reconnaissance tacite, ingérence humanitaire, conciliant, dégel des relations diplomatiques, audience discrète ; parcours sans faute, amélioration, succès diplomatiques (n°133, mars 1993, 156, juin, 148 mai 1993).

Après l'échec de la cohabitation Mobutu-Tshisekedi et le rejet par la population du gouvernement de combat formé par Mungul Diaka se posait la question de la reprise de travaux de la Conférence nationale interrompue suite à la fraude massive de la présentation des institutions publiques.

Pour *La Référence Plus* : « la Conférence nationale souveraine n'est pas un congrès du défunt et funeste Parti-Etat. Il se joue au Palais du peuple l'avenir de toute une nation. Le spectacle insipide offert par certains délégués le 20 septembre

1991¹ est une preuve suffisante pour une correction de la liste. Il faudrait en extirper les applaudisseurs patentés, les motionneurs idéalistes, les hystériques, les clochards, les bagarreurs invétérés, les personnes aux mœurs douteuses et autres tricheurs connus².

Doutant de la reprise de travaux de la Conférence nationale, *La Référence Plus* épingle quelques doutes, notamment :

- Premier élément de doute, c'est Mungul Diaka. Le nouveau Premier ministre qui représente le Pouvoir organisateur de la Conférence nationale ne jouit pas suffisamment de confiance de l'opinion. (...) Va-t-il se ranger derrière les Forces du changement et se démarquer de son prédécesseur Mulumba Lukoji ? Ou sera-t-il, comme ce dernier, une simple marionnette au service du Pouvoir, s'interroge *La Référence Plus* ?
- Deuxième élément de doute, c'est bien entendu et toujours Mobutu. Va-t-il accepter de se soumettre à toutes les décisions qui seront prises par la Conférence nationale, si jamais celles-ci mettaient directement en cause son pouvoir et suspendaient, à titre d'exemple la Constitution ?³

1 Date à laquelle ont été interrompus les travaux de la Conférence nationale suite à la fraude massive de la présentation des institutions publiques et des invités du gouvernement et de l'incompétence du président du bureau provisoire à l'époque, Kalonji Mutambay.

2 *La Référence Plus* n°14, novembre 1991.

3 *La Référence Plus* n°14, novembre 1991.

Il s'avère que lors de la cérémonie (reprise de la Conférence nationale) le Premier ministre Mungul Diaka était absent de la Primature suite au climat de mésentente entre lui et le président Mobutu.

Pour *La Référence plus*, cette absence signifierait que le courant ne passe plus réellement entre les deux hommes, et voit la rupture entre eux¹. Effectivement la rupture entre le Premier ministre Mungul Diaka et le président Mobutu ne tardera pas. Dans son message du 25 novembre 1991, le président Mobutu annonce la nomination de Nguz comme Premier ministre en remplacement de Mungul Diaka pour former le gouvernement de large union nationale.

3 - Le gouvernement de large union nationale

Nguz a Karl I Bond, Premier ministre de gouvernement de large union nationale, a été confronté, lui aussi, à de nombreux problèmes auxquels il a été incapable d'apporter des solutions attendues par la population meurtrie par la misère.

L'un des membres organisateurs de la Conférence nationale souveraine, le Premier ministre qui avait relancé les travaux de celle-ci contrecarra le bon déroulement de cet important et historique forum national d'une part par achat de consciences, manipulations, intimidations et pressions de tous ordres, manœuvres d'opposition et de division des conférenciers autour des sujets tels que la géopolitique, asphyxie financière de la Conférence nationale souveraine, rapatriement organisé et quasi-forcé d'une portion de conférenciers vers leurs régions d'origine et d'autre part l'impérieuse nécessité d'organiser les élections anticipées.

¹ *La Référence Plus* n°15, novembre 1991.

Mais selon le Premier ministre les raisons financières contraignent le Pouvoir organisateur à suspendre la Conférence nationale souveraine qui commençait à coûter cher à la nation. On ignore encore la raison pour laquelle le Premier ministre a suspendu la Conférence nationale souveraine. Mais les causes réelles seraient, selon la Conférence Episcopale du Zaïre (CEZ) que « le gouvernement Nguz a été justement fier d'avoir travaillé au redémarrage de la Conférence nationale souveraine, notamment par l'organisation transparente des élections qui ont abouti à la mise en place du Bureau provisoire de la Conférence nationale souveraine.

Cependant le même gouvernement avait tout mis en œuvre pour manipuler ces élections et éviter à tout prix qu'il en sorte la composition du Bureau provisoire que l'on a connu. Que les élections aient abouti à cette composition du Bureau provisoire, ce fut l'œuvre de la lutte vigilante des groupes de conférenciers acquis au changement. On sait que ce résultat a été subi par le « pouvoir » et est apparu comme un échec des stratégies de corruption et d'intimidation. Au point de départ le pouvoir n'a pas semblé accepter ledit Bureau provisoire. Peut être ne voyait-il pas comment l'influencer ou le manipuler. Le Pouvoir a semblé redouter le sérieux que ce Bureau imposerait au déroulement des travaux. C'est ainsi qu'a été soulevée la question de la « géopolitique ¹ » jamais évoquée auparavant et défendue dès lors par l'ensemble des délégués de la « mouvance présidentielle ».

La décision du gouvernement de contraindre des conférenciers à se décourager et à demander de retourner en région témoigne de cette volonté de bloquer la Conférence nationale souveraine. Apparemment des conférenciers ont reçu de l'argent pour accepter de quitter la Conférence nationale souveraine au nom de la « géopolitique ». Le but poursuivi aura sans doute été de réduire le nombre des

1 Contrairement au vocabulaire politique zaïrois de la transition, la géopolitique étudie les rapports existant entre les Etats, leurs politiques, et les données naturelles. Autrement dit les Etats développent entre eux des politiques en tenant compte des données humaines et naturelles de leurs pays respectifs en vue d'assurer la gestion de la planète ou d'un territoire déterminé. C'est bien ce que nous renseigne le dictionnaire Larousse. Mais les conférenciers zaïrois ont utilisé la géopolitique dans une acception inconnue comme désignant le souci du partage équitable du pouvoir et des ressources entre les ethnies et les régions du Zaïre. Il s'agissait donc la recherche et la sauvegarde des équilibres socio-économiques et politiques entre les composantes de la Nation. Lire à ce propos, *Le processus de démocratisation au Zaïre*, CEZ, op. cit., p.29

délégués à la Conférence nationale souveraine. N'étant plus suffisamment représentative, elle ne pourrait plus siéger ni statuer valablement »¹.

Juridiquement la décision du Premier ministre de suspendre les travaux de la Conférence nationale souveraine ne semblait pas fondée car la Conférence nationale souveraine a été convoquée par ordonnance présidentielle. Dès lors il était incompréhensible qu'elle fut suspendue oralement par un Premier ministre. Même si au nom de la République il assurait encore la logistique de la Conférence nationale souveraine, le Premier ministre n'avait plus qualité de « pouvoir organisateur de la Conférence nationale souveraine » depuis le jour où le Bureau de cette dernière avait été installé².

Pour *La Référence Plus* : « C'est l'assassinat ! La démocratie assassinée. Juste au moment où le train s'ébranlait, l'aiguilleur l'a fait dérailler. Alors que la Conférence nationale souveraine était sur les rails, un homme l'a fait dérailler : Nguz a Karl I Bond, Premier ministre. Pouvoir organisateur. En plus. Pour protéger ses acquis. Au nom d'un ordre ancien qu'il a, jadis, combattu, mais dont il se fait aujourd'hui le Qui dit mieux ! Mais, au fait, qui est cet homme qui, en ce jour, vient d'enterrer les espoirs du peuple zaïrois ? Un opportuniste politique qu'une ambition démesurée a mené au suicide. Politique bien entendu. Mais aussi, un homme qui est aujourd'hui exposé à la vindicte populaire. Pour avoir assassiné, poignardé, barricadé l'issue par laquelle se profilait l'aurore d'une ère nouvelle pour un peuple ravalé au rang de l'animalité »³.

Il y a trahison, poursuit *La Référence Plus*. Jean Nguz est en train d'ourdir un dangereux complot contre la Conférence nationale souveraine. En bonne marionnette, il lutte éperdument pour préserver ce qu'il lui reste comme intérêts politiques et se met au service du Pouvoir dictatorial, son meilleur allié de tout les temps »⁴.

1 Idem.

2 Pour plus de détails lire *Le processus de démocratisation au Zaïre*, CEZ, op. cit., p.36

3 *La Référence Plus* n°29, janvier 1992.

4 *La Référence Plus* n°29, janvier 1992.

La suspension de la Conférence nationale souveraine a eu pour conséquence une grève générale illimitée et autres opérations « villes mortes » décrétées par les syndicats et l'opposition radicale. Ils ont décidé de lutter davantage par la grève pour la reprise immédiate et sans condition de la Conférence nationale souveraine, suivie de la marche organisée par les chrétiens qui a connu la répression sanglante par la garde prétorienne du président Mobutu¹

4 – La Présidence de la Confrérie Nationale

Comme dans d'autres pays africains subsahariens² qui ont connu la Conférence nationale, les participants avaient élu à la présidence de la Conférence nationale souveraine un prélat catholique. Et au Congo démocratique, la société civile avait proposé la candidature de Mgr. Monsengwo. Elle avait reçu l'appui de l'Union sacrée de l'Opposition. Le peuple congolais avait trouvé en la personne de Mgr. Monsengwo un homme moralement intègre et incorruptible.

En tant que Président de la Conférence Episcopale du Zaïre, ses déclarations publiques contre la mauvaise gestion du pays par le pouvoir faisait de lui un homme capable de s'opposer et de mener une résistance pouvant conduire au changement dont a besoin le peuple congolais. Ce choix n'avait pas fait le bonheur du pouvoir organisateur qui avait refusé en appuyant par l'introduction d'autres candidatures et par toutes sortes de manœuvres assorties de tracts, de chantages et d'intimidations³.

1 Les sources officielles parlent de 17 morts, 32 selon la Ligue zaïroise des droits de l'homme et 40 morts pour l'Opposition. En banalisant cette répression sanglante de la marche pacifique des chrétiens, Mobutu rencontrant les diplomates occidentaux les renvoie à l'exemple algérien : « ... affrontements entre islamistes et forces de l'ordre ont fait de nombreux morts justifierait donc, pour le président Mobutu, l'attitude de sa garde prétorienne » et les événements de 1959 au Congo (du temps de la colonisation belge) ont précédé la tenue de la Conférence de la Table-ronde de Bruxelles en 1960, causant un bilan de 200 morts. Cette répression avait fait la une des journaux belges. Lire aussi, *La Référence Plus* n° 37, février 1992.

2 Dans les pays tels que le Bénin, le Togo, le Gabon et le Congo Brazzaville les conférenciers avaient élu des prélats catholiques à la présidence de la Conférence nationale souveraine.

3 Le processus de démocratisation au Zaïre, CEZ, op. cit., p. 39.

C'est vrai que l'Eglise catholique du Zaïre avait joué gros dans la crise politique congolaise par ses déclarations. Elle dénonçait outre l'inversion des valeurs, les injustices sociales et le marasme économique¹. Les déclarations virulentes de la CEZ à l'égard du pouvoir lui faisaient peur, d'où le refus. La mouvance présidentielle qui contrôlait le gouvernement "pouvoir organisateur" avait boycotté le consensus² et imposé des élections. Elle comptait sur une majorité numérique dite "majorité présidentielle", c'est-à-dire favorable au président Mobutu. Elle devait lui permettre de placer ses hommes au Bureau de la Conférence nationale souveraine.

Mais beaucoup de délégués arrivés plus ou moins "naïfs" à Kinshasa depuis juillet 1991 avaient vécu pendant des mois une expérience qui leur avait ouvert les yeux sur toutes les manœuvres visant à faire tourner la Conférence nationale souveraine en faveur du seul président Mobutu et de sa seule famille politique.

Les élections de décembre 1991 révéleront que la majorité avait basculé dans le sens opposé à celui prévu par la "mouvance présidentielle" dont aucun candidat ne sera retenu au Bureau provisoire présidé par Mgr. Monsengwo. Cet échec a créé dans le camp de la "mouvance présidentielle" la frustration et la peur de perdre le contrôle du forum de tous les enjeux politiques. C'est en fait cette peur qui amènera le Premier ministre Nguz a Karl I Bond à suspendre les travaux de la Conférence nationale souveraine le 19 janvier 1992³. Mais le peuple avait librement éprouvé le besoin et exprimé le vœu de voir confier à un évêque la présidence de la Conférence nationale avec l'accord de l'Eglise catholique.

Pour *La Référence Plus* : « c'est l'échec du Pouvoir : "Malheur aux vaincus!" », effectivement, ils sont malheureux. Tous ceux des forces diaboliques qui ont osé affronter la lumière. Et la lumière signifie Monsengwo. Que peuvent encore espérer le MPR, les FDU, le groupe du consensus et les partis alimentaires ? Rien. La logique de l'histoire a tranché. N'en déplaise au Maréchal-Chapiteau »⁴.

L'élection de Mgr. Monsengwo à la tête du Bureau provisoire de la Conférence nationale souveraine a été suivie par celle de monsieur Ileo Songo Amba en tant que vice-président du Bureau provisoire.

1 Lire à ce propos, CEZ ; Mémoire des évêques au chef de l'Etat. De la situation du pays et du fonctionnement des institutions nationales, 9 mars 1990, n°2 ; -Message des Eglises catholiques, orthodoxe, protestante et kimbanguiste aux chrétiens et aux hommes de bonne volonté, du 8 août 1991, n°6 ; - CEZ ; Libérer la démocratie. Déclaration des évêques du Zaïre aux chrétiens catholiques et aux hommes de bonne volonté, Kinshasa, 23 février 1991 ; - CEZ ; Mémoire au chef de l'Etat..., n°3, etc.-

2 C'est-à-dire que sous la conduite du gouvernement, la Conférence nationale souveraine se dotant d'un nouveau Bureau provisoire, la plupart des composantes souhaitaient constituer ce Bureau provisoire par voie de consensus autour de Mgr. Monsengwo plébiscité comme Président.

3 Le processus de démocratisation au Zaïre, CEZ, op. cit., p. 51.

4 *La Référence Plus* n°22, décembre 1991.